



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04353

Numéro SIREN : 542 019 096

Nom ou dénomination : ALCATEL LUCENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2017 sous le numéro de dépôt 40005

Exemplaire greffe



ALCATEL-LUCENT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92254 Neuilly sur Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

A l'Associé unique
ALCATEL-LUCENT
148-152, route de la Reine
92100 Boulogne-Billancourt

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALCATEL-LUCENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 2 §a1 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'annexe expose en notes 2 §b1 et 8 les règles et méthodes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables et des méthodes d'évaluation suivies par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

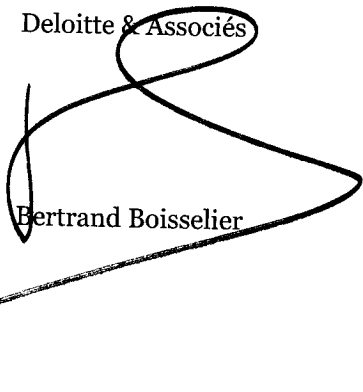
Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Matthieu Moussy

Deloitte & Associés


Bertrand Boisselier

Alcatel-Lucent Comptes Sociaux

2016

Comptes sociaux

1	Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2016	3
2	Notes annexes aux comptes sociaux	4

1 Comptes sociaux – Alcatel-Lucent au 31 décembre 2016

Bilans au 31 décembre

ACTIF (En millions d'euros)	Notes	2016			2015	2014
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	(7)	523.3	(498.0)	25.3	320,2	16,5
Titres de participations	(8)	30 741.7	(22 524.8)	8 216.9	8 285,8	9 275,5
Créances rattachées à des participations	(9)	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	10 029.9	-	10 029.9	10 918,8	8 476,0
Immobilisations financières		40 771.6	(22 524.8)	18 246.8	19 204,6	17 751,5
Actif immobilisé		41 294.9	(23 022.8)	18 272.1	19 524,8	17 768,0
Créances	(14)/(15)	994.2	(1.5)	992.7	695,7	685,7
Valeurs mobilières de placement	(10)	445.5	(14.3)	431.2	1 179,9	1 070,4
Disponibilités	(10)	1 092.5	-	1 092.5	2 938,6	2 543,0
Actif circulant		2532.2	(15.8)	2 516.4	4 814,2	4 299,1
Comptes de régularisation		5.4	-	5.4	20,2	39,9
TOTAL	(6)	48 832.5	(23 038.6)	20 793.9	24 359,2	22 107,0

PASSIF (En millions d'euros)	Notes	2016		2015	2014
		Avant répartition	Après répartition ⁽¹⁾	Après répartition	Après répartition
Capital		177.0	177.0	151,8	141,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22 321.6	22 321.6	21 290,9	20 928,1
Réserves		2 237.9	2 237.9	2 237,9	2 237,9
Report à nouveau		(11 511.9)	(11 196.0)	(11 511,9)	(12 306,8)
Résultat de l'exercice		315.9	-	-	-
Capitaux propres	(11)	13 540.5	13 540.5	12 168,7	11 000,2
Provisions	(12)/(18)	46.1	46.1	35,2	38,2
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(13)/(14)/(15)	476.7	476.7	1 486,3	1 777,7
Autres emprunts obligataires	(13)/(14)/(15)	-	-	190,4	192,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(14)/(15)	-	-	2,5	3,8
Emprunts et dettes financières divers	(14)/(15)	0.1	0.1	1 226,6	1 414,1
Dettes financières		476.8	476.8	2 905,8	3 387,7
Dettes fiscales et sociales	(14)/(15)	9.0	9.0	12,9	8,2
Autres dettes	(14)/(15)	6 719.2	6 719.2	9 222,7	7 669,1
Dettes		6 728.2	6 728.2	9 235,6	7 677,3
Écarts de conversion passif		2.3	2.3	13,9	3,6
TOTAL		20 793.9	20 793.9	24 359,2	22 107,0

(1) Proposition.

Comptes de résultat

(En millions d'euros)	Notes	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires net		691.8	556,3	370,5
Autres produits		4.9	76,4	39,7
Produits d'exploitation		696.7	632,7	410,2
Services extérieurs et autres charges		(736.1)	(672,9)	(406,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1.9)	(1,7)	(4,3)
Frais de personnel		(6.4)	(15,8)	(33,6)
Charges d'exploitation		(744.4)	(690,4)	(444,0)
Résultat d'exploitation	(3)	(47.7)	(57,7)	(33,8)
Produits de participations	(4)	5.6	11,8	412,0
Intérêts et produits assimilés		512.2	382,7	334,4
Intérêts et charges assimilées		(88.6)	(204,3)	(229,9)
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	131.4	7 727,4	459,8
Autres produits et charges financières		8.7	0,2	11,6
Résultat financier	(3)	569.3	7 917,8	987,9
Résultat courant avant impôt	(3)	521.6	7 860,1	954,1
Produits exceptionnels		945.5	1 691,4	1,0
Charges exceptionnelles		(1 162.7)	(8 785,9)	(111,2)
Résultat exceptionnel	(3)	(217.2)	(7 094,5)	(110,2)
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	11.5	29,3	46,2
RÉSULTAT NET		315.9	794,9	890,1

2 Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Rappel du contexte 2015 :

Le 15 avril 2015, Alcatel-Lucent et Nokia avaient annoncé leur intention de se combiner afin de créer un leader de l'innovation dans la technologie et les services de prochaine génération. Selon le protocole d'accord conclu entre eux à cette date, Nokia acquerrait Alcatel-Lucent par le biais d'une offre publique d'échange en France et aux États-Unis. La transaction en actions avait été évaluée à 15,6 milliards d'euros sur une base entièrement diluée, sur la base de 0,55 euro par action nouvelle Nokia pour chaque action Alcatel-Lucent. Le 18 novembre 2015, Nokia avait lancé son offre publique d'échange pour les titres Alcatel-Lucent en France et aux États-Unis. Le 2 décembre 2015, les actionnaires de Nokia avaient approuvé l'émission d'actions Nokia à échanger dans le cadre de l'Offre. Le 23 décembre, la période d'Offre initiale a fermé en France et aux États-Unis.

L'année 2016 a été marquée par les faits suivants :

a/ Finalisation de l'Offre publique d'échange Nokia

Le 5 janvier 2016, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a publié les résultats définitifs de l'Offre Nokia initiale sur l'ensemble des actions ordinaires, des American Depositary Shares (les « ADS ») et des obligations convertibles OCEANE d'Alcatel-Lucent (collectivement les « Actions Alcatel-Lucent »), contre des titres Nokia ou des American Depositary Shares Nokia. L'AMF a également annoncé que le seuil de renonciation fixé à plus de 50 % des actions Alcatel-Lucent sur une base entièrement diluée ayant été atteint, la condition requise pour que Nokia puisse mener l'Offre Nokia initiale a bien été remplie. Le règlement-livraison de l'offre d'échange initiale des Actions Alcatel-Lucent contre des titres Nokia est intervenu le 7 janvier 2016. Le 14 janvier 2016, Nokia a réouvert son offre jusqu'au 3 février 2016. La publication des résultats de l'Offre Nokia réouverte est intervenu le 10 février 2016. En conséquence, à compter du 12 février 2016, Nokia détenait 90,34 % du capital social et au moins 90,25 % des droits de vote d'Alcatel Lucent, 99,62 % des obligations OCEANE 2018 en circulation, 37,18 % des obligations OCEANE 2019 en circulation, et 68,17 % des obligations OCEANE 2020 en circulation. À compter de cette date, Nokia détenait ainsi 87,33 % du capital social sur une base entièrement diluée. Le 12 mai 2016, Nokia a annoncé détenir 94,64 % du capital et 94,57 % des droits de vote Alcatel Lucent, correspondant à 94,17 % du capital potentiel d'Alcatel-Lucent sur une base entièrement diluée.

Le 16 juin 2016, Nokia a annoncé détenir 95,33% du capital social et 95,26% des droits de vote d'Alcatel-Lucent, correspondant à 95,16% du capital potentiel d'Alcatel-Lucent sur une base entièrement diluée.

Le 6 septembre 2016, Nokia a annoncé avoir déposé le projet de note d'information conjointe entre Alcatel Lucent et Nokia à l'AMF concernant l'offre de rachat public des actions restantes d'Alcatel Lucent ainsi que les différentes obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océane 2019 » et « océane 2020 ») que Nokia ne possède pas encore, pour un prix de 3,50 euros par action Alcatel Lucent, 4,51 par obligation OCEANE 2019 et 4,50 euros par obligation OCEANE 2020.

L'Offre de retrait en espèces, réouverte entre le 22 septembre 2016 et le 5 octobre 2016, a permis à la société Nokia de détenir 3 430 520 315 actions Alcatel Lucent, représentant autant de droit de vote, 89 348 185 OCEANES 2019 et 27 140 985 OCEANES 2020 en conséquence Nokia détient 96,92% du capital social et 96,84% des droits de vote, 99,99% des obligations OCEANE 2019 en circulation et 99,69% des obligations OCEANE 2020 en circulation, soit 97,01% du capital potentiel d'Alcatel-Lucent sur une base entièrement diluée.

L'Offre de retrait en espèces a été automatiquement suivie d'une offre publique de retrait obligatoire en espèces, ainsi les actions et les OCEANES n'ayant pas été apportées à l'Offre de Retrait, conformément au règlement général de l'AMF seront transférées à Nokia au même prix que pour l'Offre publique de retrait visée ci-dessus. Les fonds seront conservés pendant 10 ans à la Société Générale (Securities Services) pour au-delà de ce délai, les fonds seront transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 20 ans.

Le 2 novembre 2016, les actions Alcatel Lucent, les OCEANES 2019 et 2020 ont été radiées d'Euronext Paris.

b/ Forte baisse de la dette obligataire (Note 13)

La dette obligataire a fait l'objet d'une baisse de 1 200,0 millions d'euros suite à d'importants mouvements de remboursements finaux (190,4 millions d'euros), d'importants mouvements de conversion en actions (971,4 millions d'euros) et de 38,2 millions d'euros de remboursement anticipé sous forme de rachats.

c/ Forte hausse des capitaux propres (Note 11)

Les capitaux propres ont augmenté de 1 371,8 millions d'euros dont 971,5 millions d'euros issus d'opérations de conversion d'obligations en actions et 84,4 millions d'euros issus de levées d'options de souscription.

d/ Transaction sur actifs technologiques

Alcatel-Lucent USA a racheté fin 2016 à Alcatel-Lucent SAS l'ensemble des droits économiques sur les actifs technologiques exploités par Alcatel Lucent International. Ces droits économiques sur les actifs technologiques ont été valorisés à 897M€. Alcatel Lucent SAS a indemnisé Alcatel Lucent international au titre de la résiliation du contrat d'exploitation des droits, pour un montant équivalent.

A noter que cette transaction est neutre dans les comptes d'Alcatel Lucent SAS car le montant du prix de cession compense l'indemnisation. Ces transactions sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Note 2 Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Plan comptable général français (règlement ANC n° 2016-07). Les principes comptables appliqués sont les suivants :

a/ Immobilisations incorporelles

a1- Changement de méthode comptable

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, à compter des exercices ouverts en 2016, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Le fonds commercial résiduel s'élevant à 14M€ représente la valeur économique de la clientèle rachetée de la société Compagnie Financière Alcatel Lucent en 2011 relative à la société Electro Ré, et qui est réputée avoir une durée de vie illimitée. Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée suite à ce test de dépréciation.

a2- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par titre :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la valeur recouvrable des actifs du Groupe, de l'actif net ré-estimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse; et
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ; et
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Note 3 Analyse des résultats

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SA (société mère) s'établit en 2016 à 315,9 millions d'euros à comparer à un résultat 2015 de 794,9 millions d'euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En millions d'euros)	2016	2015
Produits d'exploitation	696,7	632,7
Charges d'exploitation	(744,4)	(690,4)
Résultat d'exploitation	(47,7)	(57,7)
Résultat financier	569,3	7 917,8
Résultat courant avant impôt	521,6	7 860,1
Résultat exceptionnel	(217,2)	(7 094,5)
Impôt	11,5	29,3
Résultat net	315,9	794,9

Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 691,8 millions d'euros contre 556,3 millions d'euros en 2015. La hausse de 135,5 millions correspond essentiellement à la refacturation de charges de R&D (139,5 millions d'euros).

L'augmentation des charges d'exploitation pour 54 millions d'euros s'explique essentiellement par l'augmentation du montant des charges de R&D refacturées ; pour mémoire en 2015 des frais complémentaires liés à l'offre publique d'échange s'élevaient à 59 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier enregistre un gain de 569,3 millions d'euros en 2016 contre un gain de 7 917,8 millions d'euros en 2015 essentiellement dû à la valorisation des titres de participations (-68,9 millions d'euros contre une reprise de 639,0 millions d'euros en 2015), à la reprise de provision sur les titres Alcatel-Lucent SA dans le cadre de l'opération d'échange Nokia (212,5 millions d'euros contre 10,1 millions d'euros en 2015) et à la reprise de provision sur la vente en 2015 des titres Coralec (7 078,6 millions d'euros). Le solde net des intérêts financiers est positif de 423,6 million d'euros.

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2016 un gain de 131,4 millions d'euros contre un gain de 7 727,4 millions d'euros en 2015 :

(En millions d'euros)		2016			2015		
		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	68,9	-	68,9	323,7	(8 040,7)	(7 717,0)
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)	-	(217,3)	(217,3)	-	(10,2)	(10,2)
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	(Note 9)	14,3	-	14,3	-	-	-
Provisions pour risques financiers		2,7	-	2,7	-	(0,2)	(0,2)
Dépréciation des créances C.Terme	(Note 14)	1,5	-	1,5	-	-	-
Dépréciation des créances L.Terme	(Note 9)	-	-	-	-	-	-
Risques divers	(Note 12)	-	-	-	-	-	-
Risque de change	(Note 12)	1,2	-	1,2	-	(0,2)	(0,2)
TOTAL		85,9	(217,3)	(131,4)	323,7	(8 051,1)	(7 727,4)

Dépréciation des participations

La perte nette de l'exercice 2016 résulte du réexamen des valeurs d'inventaire des différents titres du portefeuille de participations (voir note 8).

Dépréciation des titres immobilisés

La reprise de 217,3 millions d'euros sur les titres immobilisés porte essentiellement sur les autres titres d'auto détention qui suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia ont été échangé contre des actions Nokia classées en portefeuille de valeurs mobilière de placement.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

La dotation de 14,3 millions d'euros porte essentiellement sur la revalorisation des actions Nokia au dernier cours de bourse du mois de décembre.

Provisions pour risques financiers

La dotation de 1,5 millions d'euros porte sur une créance impayée de la filiale ALU RT international BV.

Une dotation complémentaire de 1,2 million d'euros a été constituée au regard du risque de réévaluation des créances en dollars au cours du 31 décembre 2016.

Produits de participations

Les produits de participations passent de 11,8 millions d'euros en 2015 à 5,6 millions d'euros en 2016 (voir note 4).

Intérêts financiers

Le résultat net des produits et intérêts financiers est un gain de 423,6 millions d'euros contre un gain de 178,4 millions d'euros en 2015 qui s'explique essentiellement par :

- les effets de la conversion de la dette en actions début 2016 (+ 29 millions d'euros),
- les effets de l'actualisation de la dette vis-à-vis de Qualcomm suite à la résiliation d'un accord de licence (+ 22,8 millions d'euros),
- la variation du besoin global de financement des filiales (+ 79 millions d'euros), dont :
 - Produit d'intérêts additionnels sur le prêt fait à Alcatel-Lucent Participations (+ 27,8 millions d'euros), et
 - Charge d'intérêts sur le dépôt fait par Alcatel-Lucent USA (+42,3 millions d'euros),
- les effets de la prise en compte sur l'exercice des commissions d'engagement (+ 53,8 millions d'euros) de garanties données à des filiales relatives aux exercices 2013 à 2016.
- les effets de l'annulation du crédit bancaire revolving de 504 millions d'euros (+ 6,9 millions d'euros), et du retournement positif d'instruments de taux (+45,6 millions d'euros).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 217,2 millions d'euros en 2016 (dont – 212,6 millions d'euros suite à l'échange Nokia sur les titres d'auto détention) contre une perte de 7 094,5 millions d'euros en 2015 essentiellement dû à la cession des titres Coralec (7 059,0 millions d'euros) et à des frais liés à l'opération d'échange Nokia (- 58,9 millions d'euros).

L'opération concernant le transfert des droits économiques sur les actifs technologiques à Alcatel Lucent USA (cf. § faits marquants) est comptabilisée en charge et en produit exceptionnel et génère un résultat nul.

Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente un produit de 11,5 millions d'euros dont principalement 3,7 millions d'euros dégagés par l'intégration fiscale et 8,4 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur 2016 (voir note 5).

Note 4 Produits des participations

(En millions d'euros)

	2016	2015
Filiales		
Electro Banque	3,7	1,2
Alcatel-Lucent Norway	-	10,6
Nokia	1,9	
TOTAL	5,6	11,8

Note 5 Impôt

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement s'élève à 13 contre 12 en 2015. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2016 (voir note 23).

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En millions d'euros)	2016		2015	
	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	(47,7)	8,4	(57,7)	9,3
Résultat financier	569,3	(0,6)	7 917,8	-
Résultat courant avant impôt	521,6	7,8	7 860,1	9,3
Résultat exceptionnel	(217,2)	-	(7 094,5)	-
Intégration fiscale	-	3,7	-	20,0
Impôt total	11,5	11,5	29,3	29,3
RÉSULTAT NET	315,9	-	794,9	-

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code général des impôts est de 6,4 milliers d'euros en 2016 correspondant à une charge d'impôt estimée à 2 milliers d'euros.

Note 6 Bilan

Le total du bilan est en baisse à 20 794 millions d'euros à fin 2016 après l'évaluation du portefeuille titres.

Note 7 Immobilisations incorporelles

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur brute		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Fonds commercial	39,6	-	-	39,6
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	483,7	-	-	483,7
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	523,3	-	-	523,3

(En millions d'euros)	31/12/2015	Amortissements et dépréciations		31/12/2016
		Reprises	Dotations	
Fonds commercial	(25,1)	-	-	(25,1)
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	(178,0)	-	(294,9)	(472,9)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(203,1)	-	(294,9)	(498,0)

1) Un mois d'amortissement sur les licences acquises auprès de la société Qualcomm et provision du solde résiduel pour 288,4 millions d'euros

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur nette		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Fonds commercial	14,5	-	-	14,5
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	305,7	-	(294,9)	10,8
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	320,2	-	(294,9)	25,3

Note 8 Titres de participation

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur brute		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Filiales	30 346,0	-	-	30 346,0
Participations	395,7	-	-	395,7
TOTAL	30 741,7	-	-	30 741,7

(En millions d'euros)	31/12/2015	Dépréciations		31/12/2016
		Reprises	Dotations	
Filiales	(22 061,6)	-	(68,9)	(22 130,5)
Participations	(394,3)	-	-	(394,3)
TOTAL	(22 455,9)	-	(68,9)	(22 524,8)

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur nette		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Filiales	8 284,4	-	(68,9)	8 215,5
Participations	1,5	-	-	1,5
TOTAL	8 285,8	-	(68,9)	8 216,9

Évolution des dépréciations :

L'évolution des dépréciations au cours de l'exercice 2016 a été la suivante :

Les dotations pour dépréciation des titres de participations portent sur Alcatel Submarine Network pour 53 millions d'euros, Alcatel Lucent Norway AS pour 11,9 millions d'euros et Electro Banque pour 4 millions d'euros.

La dépréciation constatée sur les titres Alcatel-Lucent Submarine Networks repose sur une valorisation du Groupe Nokia, basée sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à estimer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2017 à 2021 et d'une valeur terminale en 2021 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe soit 8,99% en 2016 (9,5 % en 2015). La somme de ces valeurs recouvrables, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilanciaux tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette valeur d'entreprise est ensuite répartie entre les participations détenues par Alcatel-Lucent Participations et les autres filiales dont Alcatel-Lucent Submarine Networks. La valeur ainsi obtenue est comparée à la valeur historique des titres et une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire.

Compte tenu de la volatilité de notre industrie, des changements d'estimations ou d'hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des divisions opérationnelles pourraient affecter l'évaluation du portefeuille de titres de participation.

Note 9 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur brute		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Titres d'auto détention	259,8	-	(259,8)	-
Prêts à long terme aux filiales	10 871,4	-	(841,6)	10 029,8
Autres immobilisations financières	4,9	-	(4,8)	0,1
TOTAL	11 136,1	-	(1 106,2)	10 029,9

(En millions d'euros)	31/12/2015	Dépréciations		31/12/2016
		Reprises	Dotations	
Titres d'autodétention	(212,5)	212,5	-	-
Prêts à long terme aux filiales	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	(4,8)	4,8	-	-
TOTAL	(217,3)	217,3	-	-

(En millions d'euros)	31/12/2015	Valeur nette		31/12/2016
		Augmentations	Diminutions	
Titres d'auto détention	47,3	-	(47,3)	-
Prêts à long terme aux filiales	10 871,4	-	(841,6)	10 029,8
Autres immobilisations financières	0,1	-	-	0,1
TOTAL	10 918,8	-	(888,9)	10 029,9

Prêts à long terme aux filiales

Les prêts consentis à Alcatel-Lucent Participations ont diminué sur l'exercice 2016 de 276,7 millions d'euros.

Titres d'auto détention

Suite à l'offre publique d'échange lancée par Nokia, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangé contre 7 152 797 actions Nokia pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros et ont fait l'objet d'une dépréciation de 14,2 millions d'euros à fin 2016.

Ces actions sont désormais classées en portefeuille de valeurs mobilière de placement,

Note 10 Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») a été la suivante :

(En millions d'euros)	2016	2015
Disponibilités	1 092,5	2 938,6
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)	620,9	335,7
Total disponibilités et quasi-disponibilités ⁽¹⁾	1 713,4	3 274,3
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	431,2	1 179,9
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales	-	-
Total créances financières à court terme	2 144,6	4 454,2
Emprunts obligataires à court terme	-	-
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme	-	-
Dettes financières diverses à court terme	(0,1)	(24,7)
Convention de trésorerie avec les filiales (note 14)	(6 152,6)	(8 337,9)
Total dettes financières à court terme ⁽³⁾	(6 152,7)	(8 362,6)
TOTAL	(4 008,1)	(3 908,4)

(1) Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

(2) SICAV monétaires et actions Nokia.

(3) Emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel-Lucent tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

Note 11 Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 est la suivante :

(En millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2015 AVANT RÉPARTITION	3 036 337 359	151,8	21 290,9	369,6	1 673,3	195,0	(12 306,8)	794,9	12 168,7
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	-	-	794,9	(794,9)	-
Augmentations de capital :									
• conversion d'Obligations Convertibles en actions	466 677 867	23,3	948,2	-	-	-	-	-	971,5
• exercice de droits de souscription	1 300 729	0,1	(0,1)	-	-	-	-	-	-
• levées d'options de souscription	35 368 964	1,8	82,6	-	-	-	-	-	84,4
Résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	315,9	315,9
Situation Au 31/12/2016 Avant Répartition	3 539 684 919	177,0	22 231,6	369,6	1 673,3	195,0	(11 511,9)	315,9	13 540,5
Proposition d'affectation du résultat 2016	-	-	-	-	-	-	315,9	(315,9)	-
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31/12/2016 APRÈS RÉPARTITION	3 539 684 919	177,0	22 321,6	369,6	1 673,3	195,0	(11 196,0)	-	13 540,5

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177,0 millions d'euros à fin 2016, se répartissant en 3 539 684 919 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2016, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 12 993,9 millions d'euros.

Note 12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2016 a été la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2015	Dotation	(Reprise)	(Utilisation)	31/12/2016
Provisions pour risques sur perte de change	0,1	1,2	-	-	1,3
Provisions pour risques financiers (Note 4)	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres ⁽¹⁾	3,8	0,3	(1,4)	-	2,7
Provisions pour engagements de retraites (Note 16)	31,3	10,8	-	-	42,1
Provisions pour risques filiales	-	-	-	-	-
TOTAL	35,2	12,3	(1,4)	-	46,1
Impact résultat :					
• exploitation		10,8	-		
• financier		1,2			
• exceptionnel et impôts	-	0,3		(1,4)	-

(1) Au 31 décembre 2016, les 2,7 millions d'euros de provisions pour litiges, garantie de passif et autres se composent essentiellement de 2,0 millions d'euros de garantie de passif Saft.

Note 13 Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2016, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 476,7 millions d'euros contre 1 676,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cet encours se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2015	Conversion d'obligations en actions	Autres rachats et annulations	Nouvelles émissions	31/12/2016
• Emprunt obligataire Senior 8,50 % - 195 M € janvier 2016	190,4	-	(190,4)	-	-
• OCEANE 4,25 % - 629 M € Juillet 2018 ⁽¹⁾	417,5	(416,8)	(0,7)	-	-
• OCEANE 0,0 % - 688 M € 2019 ⁽²⁾	639,6	(242,0)	(30,4)	-	367,2
• OCEANE 0,125 % - 460 M € 2020 ⁽³⁾	429,2	(312,6)	(7,1)	-	109,5
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 676,7	(971,4)	(228,6)	-	476,7

(1) Conversion de 231 564 259 Obligations en actions dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par NOKIA

(2) Conversion de 58 867 200 Obligations en actions dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par NOKIA

(3) Conversion de 77 793 038 Obligations en actions dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par NOKIA

Note 14 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2016	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	476,7	-	476,7	-	-
• autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
• emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
• emprunts et dettes financières divers	0,1	0,1	-	-	0,1
Dettes fiscales et sociales	9,0	9,0	-	-	9,0
Autres dettes (après répartition)	6 719,2	6 617,6	101,6	-	160,9
TOTAL DETTES	7 205,0	6 626,7	578,3	-	245,7

Détail des autres dettes au 31/12/2016

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Avances reçues des filiales - convention de trésorerie	6 152,6	8 337,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	89,8	171,3
Autres	476,8	713,5
TOTAL	6 719,2	9 222,7

(1) Le solde du compte fournisseurs est composé de 6 % de dettes payables à 30 jours, de 7 % de dettes payables à 60 jours et de 87 % à 90 jours.

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2016	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	101,0	28,6	72,4	-	-
Autres créances	891,7	891,7	-	-	113,3
TOTAL CRÉANCES	992,7	920,3	108,6	-	113,3

Détail des autres créances au 31/12/2016

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Avances versées aux filiales - convention de trésorerie	620,9	335,7
Clients et comptes rattachés	53,4	49,6
Autres	217,4	278,5
TOTAL	891,7	663,8

Note 15 Informations concernant les entreprises liées

(En millions d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	8 216,9	8 216,9
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières ⁽¹⁾	10 029,7	10 029,7
• autres titres immobilisés	0,2	-
Créances de l'actif circulant	992,7	782,0
Valeurs mobilières de placement / Disponibilités	1 523,7	32,8
Dettes financières		
• emprunts obligataires	476,7	476,7
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	0,1	0,1
Dettes d'exploitation	98,8	91,0
Autres dettes	6 629,4	6 414,4

(1) Dont 10 040,4 millions d'euros de prêts accordés à Alcatel- Lucent Participations.

(En millions d'euros)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers		
• produits de participations	5,6	5,6
• intérêts et produits assimilés	527,5	432,6
• intérêts et charges assimilées	(103,8)	(82,4)
• autres	140,1	127,8

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 16 Engagements de retraite

À la fin de 2016, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 42,2 millions d'euros (voir note 13) et sont partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables a été appliquée, par anticipation, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les changements résultant de la première application de cette recommandation devant être traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode comptable. L'application de la recommandation a eu pour conséquence la reconnaissance immédiate par résultat des modifications de régime lors de leur exercice de survenance. L'élément de charge budgétée sur la valeur des actifs est désormais calculé à partir du taux d'actualisation et non plus du taux de rendement des actifs. Alcatel-Lucent a également confirmé sa pratique de reconnaissance immédiate des écarts actuariels par résultats. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur l'ouverture, au titre des exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories – AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

Taux d'actualisation :	1,25 %
Taux de progression des salaires à long terme incluant le taux de l'inflation	
• Moins de 44 ans :	10,00 %
• Entre 40 et 44 ans :	9,00 %
• Entre 45 et 49 ans :	6,00 %
• Entre 50 et 54 ans :	5,00 %
• Entre 55 et 59 ans :	3,50 %
• Plus de 59 ans :	0,00 %

<i>(En millions d'euros)</i>	2016
Charge normale de l'exercice	(1,5)
Charge d'intérêt	(1,6)
Produits financiers générés sur les fonds	1,0
Modifications de régime	-
Pertes et gains actuariels	(8,7)
Effet des réductions de régimes	-
Effet des liquidations de régime	-
Effet de la limitation d'actif	-
COÛT NET DE LA PÉRIODE	(10,8)

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	
Évaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1 ^{er} janvier	(81,6)
Charge normale de l'exercice	(1,5)
Charge d'intérêt	(1,6)
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	3,5
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Pertes et (gains) actuariels	(9,0)
Prestations payées	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(90,2)
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	50,2
Produits financiers générés sur les fonds	0,9
(Pertes) et gains actuariels	0,4
Contributions de l'employeur	-
Contributions des salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-

(En millions d'euros)

Liquidations de régime	(3,5)
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	48,0
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(90,2)
Valeur de marché des fonds investis	48,0
Couverture financière des engagements financés	(42,2)
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	-
Couverture financière	(42,2)
MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIVÉ	(42,2)

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En millions d'euros et pourcentages)	Valeur de marché	%
Obligations	41,6	87 %
Actions	1,7	4 %
Autres placements	1,6	3 %
Actifs immobiliers	3,1	6 %
TOTAL	48,0	100 %

Note 17 Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe	-	-	-	-
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel-Lucent SA	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	1 141,3	315,8	825,5	-
• sur emprunts	5,3	5,3	-	-
• autres engagements donnés	433,6	9,5	367,2	56,9
TOTAL	1 580,2	330,6	1 192,7	56,9

Parmi les garanties données sur contrats commerciaux (1 162,3 millions d'euros) figurent des garanties au titre d'activités cédées ou apportées à Thales (23,9 millions d'euros) pour lesquelles Alcatel-Lucent bénéficie d'une contre-garantie du cessionnaire.

Engagements reçus

(En millions d'euros)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
AXA	50,0-	50,0-	-	-
TOTAL	50,0-	50,0-	-	-

Note 18 Litiges

Les autorités françaises enquêtent sur certaines opérations d'Alcatel-Lucent et/ou de ses filiales au Costa Rica.

L'enquête, dont l'audience est prévue en juin 2017 avec une décision au 30 août 2017, porte sur des prétendus actes de corruption antérieurs à 2004 – les mêmes qui ont donné lieu à des procédures criminelles aux États-Unis et au Costa Rica, lesquelles procédures ont été conclues avant 2012.

Le risque de condamnation pénale est au maximum de 750,000 €.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2016.

Note 19 Rémunération des administrateurs et des membres de la Direction Générale

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et aux censeurs pour l'exercice 2016 s'élève à 1,0 million d'euros.

Durant l'année 2016, le montant global des rémunérations versées par Alcatel-Lucent aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 9,9 millions d'euros.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

La rémunération des commissaires aux comptes des cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & associés au titre de 2016, pour l'ensemble du Groupe, a été de 5,1 millions d'euros:

Note 21 Événements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2017 Alcatel Lucent SA a adopté la forme juridique d'une Société par actions simplifiée.

Le Groupe Nokia a décidé la fermeture du site de Boulogne (92). Les équipes et le siège social d'Alcatel-Lucent seront transférés sur le site de Nokia Paris Saclay à Nozay.

Note 22 Autres informations

Alcatel-Lucent SA fait partie du groupe Nokia. Elle est consolidée par intégration globale par la société Nokia Oyj Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finland.

Note 23 Renseignements concernant les filiales et participations

(En millions d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte ⁽¹⁾	Dividendes encaissés en 2016
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent										
Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
Electro Banque -148/152 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt	106,0	160,4	100,0	581,7	283,0	-	-	5,9	2,4	3,7
Alcatel-Lucent Submarine Networks -148/152 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt	112,0	276,8	100,0	1 338,6	848,0	-	-	528,6	75,7	-
Alcatel-Lucent Participations -148/152 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt	1 800,6	868,8	100,0	28 251,4	7 073,0	10 040,4	-	0,2	-374,9	-
Alcatel-Lucent Norway AS Martin Linges vei 25 1367 Snaroya (Norvege)	1,7	2,2	100,0	168,9	6,1	-	-	51,7	1,9	-

(1) Exercice 2016 sauf Alcatel-Lucent Norway (2015) et Alcatel-Lucent Submarine (2015)

Composition du portefeuille au 31 décembre 2016

		Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	-	0,2	100,0
Electro Banque	(IF)	10 600 422	287 000	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland)		1	-	25,0	100,0
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	848 000	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Norway AS		1 600 000	6 100	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Participations	(IF)	120 036 232	7 073 000	100,0	100,0
Electro Ré		7 000	5 368	100,0	100,0
Autres sociétés			168	-	-
II - Autres titres immobilisés					
Alcatel-Lucent		7 152 797	32 955	-	-
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

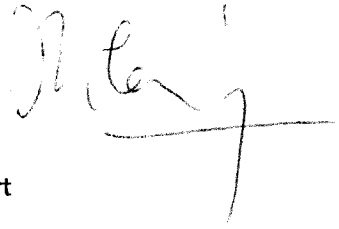
(IF) : filiale intégrée fiscalement.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années

<i>Nature des indications</i>	2016	2015	2014	2013	2012
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
a) Capital social (<i>En milliers d'euros</i>)	176 984	151 817	141 022	140 428	4 653 128
b) Nombre d'actions	3 539 684 919	3 036 337 359	2 820 432 270	2 808 554 197	2 326 563 826
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	628 147 574	652 378 496	408 912 938	459 636 084
<i>Opérations et résultats en fin d'exercice</i> <i>(En milliers d'euros)</i>					
a) Revenus du portefeuille	5 570	11 900	411 956	11 994	69 753
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	493 174	(6 851 613)	383 973	(212 927)	93 403
c) Impôt sur les bénéfices	11 546	29 363	46 200	24 950	28 082
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	315 871	794 896	890 086	1 909 568	(2 894 686)
f) Résultat distribué (dont précompte)	-	-	-	-	-
<i>Résultat par action (En euros)</i>					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0.14	(2,25)	0,15	(0,07)	0,05
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	0.09	0,26	0,32	0,68	(1,24)
c) Dividende attribué par action d'une valeur nominale de 0,05 euros	-	-	-	-	-
<i>Personnel</i>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	7	9	8	9
b) Montant de la masse salariale (<i>En milliers d'euros</i>)	9 687	11 992	7 861	11 931	4 786
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (<i>En milliers d'euros</i>)	1 338	3 844	25 727	3 244	1 106

(1) Proposition.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



ALCATEL LUCENT

Société par actions simplifiée au capital de € 176 984 245,95
Siège social : 148/152 route de la Reine - 92100 Boulogne-Billancourt
542 019 096 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le 31 juillet, à 10 heures,

la société NOKIA SOLUTIONS NETWORKS BV, société anonyme dont le siège social est situé Antareslaan 1 2132 JE Hoffdorp au Pays Bas, immatriculée au registre du commerce des Pays Bas sous le numéro 34259706,

après avoir désigné Mme Françoise Klein aux fins d'assurer les fonctions de secrétaire, habilitée à certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

a pris les décisions suivantes en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée ALCATEL LUCENT:

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes de l'exercice 2016)

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 315 871 359,43 €.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'une somme de 6 386 euros a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, telle qu'elle lui est proposée par le Président dans son rapport, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 315 871 359,43 euros, au compte report à nouveau dont le montant sera porté de (11 511 930 776,36) à (11 196 059 416,93) euros.

« Article 6 – Capital (nouvelle rédaction) »

Le capital social est fixé à cent soixante-seize millions neuf cent quatre-vingt quatre mille quatre cent quatre vingt quinze euros et quatre-vingt quinze cents (EUR 176 984 495,95). Il est divisé en trois milliards cinq cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt neuf mille neuf cent dix-neuf (3 539 689 919) actions de cinq cents (EUR 0,05) de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »

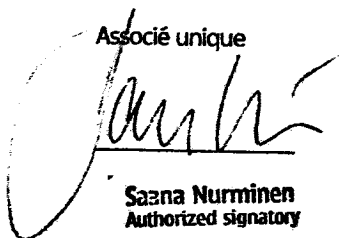
Dans ce contexte, l'actionnaire décide de conférer tous pouvoirs au Président et à Monsieur Thomas Geary, pouvant agir séparément, à l'effet d'approuver et de signer tous documents et de manière générale de faire tout ce qui sera nécessaire pour appliquer et mettre en œuvre l'objet et l'intention de la résolution ci-dessus.

CINQUIEME DECISION *(pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités)*

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts et formalités et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique de la société et par le secrétaire.

Associé unique



Saana Nurminen
Authorized signatory



Tomi Lehtonen
Authorized signatory

Le Secrétaire

